

Compte rendu du CHSCT du 21 novembre 2017

Déclaration liminaire

Madame la présidente,

Le CHSCT réuni ce jour doit donner son avis sur quatre restructurations et un déménagement au sein de la DRFiP 31. En comparant les éléments fournis avec ceux qui l'ont été pour des restructurations à la Douane et l'INSEE, force est de constater que la DRFiP ne joue pas le jeu en matière de prévention des risques socio-organisationnels et des conditions de travail et pratiques.

Vous avez personnellement fait preuve, il y a quelques jours, d'un soutien sans faille aux contre-réformes en cours. En effet, vous êtes intervenue en CAP locale en faisant l'apologie des nouvelles règles de gestion (alors qu'elles n'avaient pas encore été discutées en groupe de travail national). Pire, lors de la visite du directeur de cabinet de M. Darmanin lors de l'audience du 13 novembre 2017, vous vous êtes illustrée avec brio par vos interventions contre l'intérêt du département et de ses agents.

Dans le même temps, vous avez adressé dans un courriel cinglant, mettant, en plus, en copie l'ensemble des intervenants CHS-CT, un rappel à la déontologie à la secrétaire des organisations syndicales dans ce CHS-CT. Encore une fois, l'administration n'hésite pas à faire pression sur les agents qui, selon elle, contreviendraient au « bon déroulement » de ce qu'elle a décidé d'imposer. Par ailleurs, notre collègue est intervenue en tant que secrétaire de l'instance et non en qualité de militante syndicale. La CGT constate que la déontologie est un concept à géométrie variable ... Les représentants de la CGT condamnent fermement ce procédé et feront en instance une proposition de solution à ce sujet.

Depuis plusieurs mois, un véritable sabotage du dialogue social a été entrepris à la DRFiP dans le département, quelle que soit l'instance considérée.

Au gouvernement, le dialogue dit social est également de grande qualité : pas plus tard qu'hier, il vient de rétablir le jour de carence pour les fonctionnaires. La pseudo équité public-privé vient encore de frapper...

La présidente du CHSCT n'a pas fait de commentaire concernant son attitude dans les deux instances. Il est clair que son attitude se passe de commentaires. Elle est cependant revenue sur le courriel



qu'elle a adressé à la secrétaire du CHSCT, au sujet du questionnaire envoyé aux agents du SIP du Mirail, les interrogeant sur ce qu'ils souhaitent faire remonter concernant l'opération de fusion des SIP Ouest et Sud-Ouest. La délégation CGT a exprimé qu'un simple appel téléphonique aurait été de bon goût, plutôt qu'un courriel mettant en copie tout le monde. Mme Raynaud de Brianson a campé sur ses positions, arguant même que le courriel initial non transmis aux responsables des SIP, constituait, de fait, une remise en cause de leur action dans la gestion du projet de fusion. Au passage, remarquons que les responsables de SIP ont été invités au CHSCT et au groupe de travail et pas les agents. Il n'y avait donc pas de malice à ce que le CHSCT se donne

les moyens de favoriser l'expression des agents des deux SIP. La proposition des OS de création d'une adresse courriel spécifique à la secrétaire du CHSCT n'a pas été retenue par notre direction.

Le changement dans le dialogue social, c'est pas maintenant !

La prochaine fois, les membres du CHSCT remettront directement un questionnaire « papier » aux agents qu'ils souhaitent voir s'exprimer. La « déontologie » à géométrie variable ne concerne pas encore les modes de communication ancestraux !

Ce CHSCT comportait la demande de vote par l'administration sur cinq points à l'ordre du jour. Les organisations syndicales CGT, Solidaires et FO ont produit à l'administration cinq avis détaillés que vous retrouverez sur notre site internet à l'appui de ce compte rendu.

Fusion des SIP de Toulouse Rangueil et Sud-Est

La CGT a regretté que les documents fournis pour cette deuxième convocation soient limités aux considérations mobilières et immobilières. Tout ce qui a trait aux conditions de travail et à l'organisation de ce travail est balayé d'un revers de manche par l'administration. Le CHSCT (pour rappel, Comité d'hygiène, de sécurité et des **conditions de travail**) est davantage considéré comme une annexe de la BIL que comme une instance chargée d'analyser le travail et ses incidences sur la santé des agents.

Nous avons également rappelé que la notion de sécurisation du 2^{ème} étage du bâtiment, pourtant demandée lors de la première réunion et lors du groupe de travail, n'était nullement évoquée. La direction a répondu que l'étude à ce sujet sera menée de manière globale sur l'ensemble du bâtiment. Sa réalisation potentielle sera donc soumise aux fourches caudines budgétaires. En réponse, le représentant de la DRFiP a déclaré qu'il ne partageait pas notre analyse, que le travail des agents restait quasiment le même. Selon lui, les agents ont eu la possibilité de s'exprimer dans tous les groupes de travail et les réunions individuelles qui leur ont été proposées. En somme, pour l'administration, les groupes de travail et les entretiens individuels (pour lesquels on sait que cadres et agents ne sont pas sur un pied d'égalité dans la discussion) se substituent à l'analyse du CHSCT.

Lorsqu'a été évoqué le refus opposé à certains collègues de changer d'activité, au motif qu'en période de fusion, ce n'était pas opportun, la situation devient différente. En résumé, la fusion ne change rien mais on impose aux collègues de ne pas changer de mission parce que l'organisation change. Pas très cohérent tout ça...

Fusion des SIP de Toulouse Ouest et Sud Ouest

La CGT a exprimé son impression d'un grand cafouillage dans la gestion de ce dossier. Sur la méthode, les agents ne sont pas contents de l'organisation des échanges. Les pôles d'assiette sont fragilisés. Nous avons mis l'accent sur les difficultés de l'accueil, dont plusieurs agents subissent des arrêts maladies de longue durée. C'est un problème notable pour lequel notre organisation syndicale et les collègues considèrent que la direction n'a pas apporté le soutien nécessaire. Cela a généré des tensions dans les équipes, y compris récemment entre cadres. M. Bès, pour la DRFiP, a considéré que l'administration était parfaitement dans le timing qu'elle s'était fixée. « L'immobilier a été traité au début et depuis septembre, nous avons évoqué l'organisation des personnels. Il est évident que ce dernier sujet crée davantage de tensions ». Selon lui, comme pour Rangueil, les modifications apportées sont extrêmement limitées. Il estime que, depuis mars, énormément de choses ont été faites. Un agent C supplémentaire a été affecté récemment sur un SIP.

*L'entreprise s'accommode
assez bien des erreurs
de management.*

Les collaborateurs, moins.



À la lecture de l'avis des organisations syndicales sur cette fusion, la direction s'est déclarée « choquée » et a demandé qu'un passage mettant en cause directement les pressions exercées par la hiérarchie sur certains collègues soit modifié. Une interruption de séance a été demandée par les

organisations syndicales et une réécriture plus mesurée a été proposée. La CGT a précisé aux représentants de la direction que cela ne les exonérait pas de leur responsabilité dans la gestion de certains pans de ce dossier. **Contrairement à la présidente de l'instance au sujet du courriel évoqué en début de compte rendu, les représentants du personnel ont su faire preuve d'une attitude constructive, dans une réelle volonté de dialogue social.**

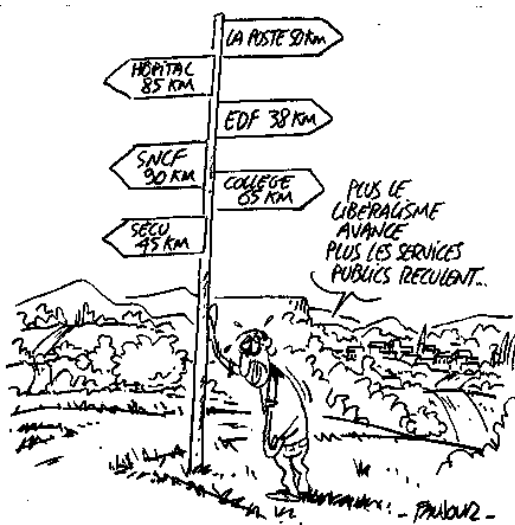
L'inspecteur santé et sécurité au travail a précisé, à ce propos, qu'il ne fallait pas exclure les encadrants de la réflexion sur les risques psychosociaux.

La CGT a précisé qu'elle avait revendiqué le remplacement des postes d'encadrants lors du CT sur le sujet et que nous ne pouvions être suspectés d'une quelconque attitude anti-cadres dans ce dossier. Des attitudes inappropriées ont été pointées par certains collègues dans la gestion de cette restructuration. Il est de la responsabilité de ceux qui les ont eu de faire leur examen de conscience. Il est également de la responsabilité de la direction de ce département de protéger la santé de ses agents et de ne pas tolérer certaines méthodes de gestion dans ses services.

Fermeture des trésoreries d'Aspet et d'Aurignac

Le CHSCT n'a pas pour objectif de traiter de l'opportunité de la fermeture des sites, à laquelle la CGT demeure farouchement opposée. Le débat a donc essentiellement porté sur les incidences de la fermeture sur la future organisation du travail dans les sites qui vont accueillir les missions exécutées par les trésoreries d'Aspet et d'Aurignac, soit Salies-du-Salat et la trésorerie de Saint-Gaudens pour le secteur public local et le SIP de Saint-Gaudens concernant le recouvrement des impôts.

Le document fourni par la direction pour débattre du sujet constitue l'expression d'un affront explicite. En



effet, il nous a été communiqué une statistique de 2016 sur le nombre d'articles de rôle de la trésorerie d'Aspet. **Comment analyser l'incidence sur la charge de travail du service recouvrement de Saint-Gaudens si nous ne possédons pas un document équivalent pour le site accueillant.** Nous avons dû nous contenter de chiffres invérifiables fournis oralement par la responsable du pôle gestion publique. Au final, cette communication digne des griots a, tout de même, fait apparaître que la charge supplémentaire pour le SIP recouvrement de Saint-Gaudens avoisinerait les 75 % ! **Et quels moyens sont avancés par l'administration pour permettre à ces collègues d'absorber ce « léger » surplus de travail ? Un cadre A qui sera à cheval sur plusieurs services, le recrutement d'un emploi pacte (que les collègues vont devoir former et qui sera fréquemment absent pour cause de formations « métier » nombreuses) et, bien sûr, la sempiternelle « équipe de renfort »**

promise lors de toutes les restructurations et qui ne comporte pas plus d'agents que les années précédentes !

Nous n'étions malheureusement pas au bout de nos surprises. Lorsque nous avons abordé les incidences des fermetures de trésoreries sur la gestion des collectivités locales, étonnés de n'avoir pas de statistiques sur le sujet, il nous a été répondu qu'en matière de collectivités locales, il était compliqué de fournir ce genre d'éléments en court d'année. Nous qui croyons qu'Hélios était un outil performant, quelle déception ! **En résumé, la responsable du pôle gestion publique nous a expliqué que la gestion des petites communes n'était pas une lourde charge de travail supplémentaire et que le service serait même amélioré du fait que les trésoreries accueillant les missions SPL d'Aspet et d'Aurignac (soient Saint-Gaudens et Salies-du-Salat) géraient déjà les communautés de communes dont font parties Aspet et Aurignac. Bon sang, mais c'est bien sûr ! Comment, nous ne sommes pas les premiers à y avoir pensé ? Encore une déception ...**

La CGT, qui a participé le 18 octobre 2017, à l'invitation des élus d'Aspet et d'Aurignac, à une réunion demandée par la DRFiP 31 sur la mise en place des permanences, a rappelé que s'était exprimé un fort besoin des élus de soutien du comptable public dans cette période juridique très compliquée de modification de l'intercommunalité. **Nous avons également rappelé que ces mêmes élus avaient demandé un moratoire sur les fermetures de trésorerie ainsi que la visite du directeur régional M. Marzin pour discuter du dossier sur le fond. Il n'y a eu aucune réaction de notre direction.**

La direction a précisé que les permanences se tiendraient uniquement si les communes mettaient à disposition un local. À propos des permanences, nous avons évoqué l'intervention d'un élu qui a expliqué au cours de la réunion précitée que des élus avaient parfois trouvé porte close à la permanence de l'Isle-en-Dodon. Selon la direction, seules 4 permanences ne se seraient pas tenues depuis le début de l'année. Dont acte !

La CGT a demandé quand les collègues des postes restructurés seraient reçus pour que soit évoqué leur avenir professionnel, car nous sommes à 40 jours des fermetures. Il nous a été répondu que c'était imminent. Mieux vaut tard que jamais.



Quatre avis défavorables à l'unanimité ont été rendus concernant ces restructurations.

Déménagement de la trésorerie d'Aucamville à Saint-Alban

Le projet présenté par l'administration a été amélioré par l'ISST et sera encore modifié à la marge pour des raisons techniques relevées ce jour même.

Le déménagement aura lieu courant avril. Les travaux devraient se dérouler en février. Il n'est pas prévu, à ce stade, de sécuriser le parking (grillage) mais un éclairage sera installé.

À la demande des agents, l'alarme comportera plusieurs zones qui pourront être désactivées indépendamment. Un dispositif global de sécurité incendie sera étudié pour tout l'immeuble.

Les fonds seront toujours dégagés à la Poste. Le représentant de la DRFiP a précisé que les fauteuils seraient changés et peut-être le mobilier, « si le budget le permet ».

Le vote du CHSCT sera donc sollicité lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses

- **Logiciel Genesys** : la CGT a demandé pour la quatrième fois les suites données à la délibération du 7 novembre 2016 sur les conditions de déploiement et des améliorations du logiciel des CPS Genesys, en précisant qu'un recours au tribunal administratif est prêt à partir.

- **Travaux du restaurant administratif de la place Occitane** : la CGT a demandé si les collègues ont été destinataires du plan de prévention, si la zone de travaux comportait de l'amiante, si des mesures contre le bruit allaient être envisagées ? Le responsable de la division BIL va s'occuper de répondre à toutes ces interrogations qu'il ne s'était pas posé jusqu'alors ...

- **Équipe de renfort** : la CGT est intervenue pour demander un peu plus de souplesse et de gestion individualisée dans la gestion des congés de fin d'année pour les agents de l'équipe. La « règle » du 50 % qui est une coutume de bon fonctionnement dans la plupart des services peut, selon nous, être appliquée avec le discernement qui s'impose en matière de gestion de l'humain et des cas individuels.

Vos représentants CGT : C. BOURNISIEN (INSEE) – O. BALZER (Douane) – A. PRANDO (DRFiP)

S. BOY (DRFiP) – J-M. SERVEL (DRFiP)